



## Réunion du jeudi 2 décembre 2021

*Séance en présentiel*

### PRÉSENTS

- **Président** : Philippe HERITIER.
- Benito BRUZZO, Christophe CHAILLEY, Jonathan CHARON, Yacine CHOUABIA, Emmanuel DELBEKE, Antoine DE BROUWER, Thibaut FRANCOIS, Thibaut GALLET, Georges LE CORRE, Tamara LEYLAVERGNE, Jean-François MAREGIANO, François PEAN, Vincent PIERRON, Rodrigue ROCH, Stéphane RUIZ, Patrick VILLETTE.

### EXCUSÉS

- Jérôme BACH, Yannick BENEBA, Philippe BORONI, Yacine CHOUABIA, Yvain DARCO, Nathalie DEVIENNE, Fabrice DI LORETO, Eric GERMAN, Nicolas GERNEZ, Ariane GRAZIANI, Audrey GUION, Charles GUYONVARCH, Philippe LELONG, Bruno MAGEN, Sandra MATEUS, Valérie MEDINGER, Matthieu RENOY, Pierre SROCZYNSKI, Nicolas VANDENBERGHE.

### RAPPORTEURE

- Oréade KNOBLOCH, FRTP Ile-de-France.

### ACTUALITÉS DE L'OBSERVATOIRE

- Approbation du compte-rendu de la réunion de l'Observatoire du 16 septembre 2021

Après quelques demandes de modifications, le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2021 est approuvé. Sa version corrigée sera envoyée aux membres.

- Actualités de l'Observatoire DT-DICT national

Statistiques du premier semestre 2021 :

L'Observatoire régional prend connaissance des statistiques de l'Observatoire national pour le premier semestre 2021. Il ressort du tableau de bord regroupant les indicateurs du Guichet Unique que le premier semestre 2021 présente une forte hausse des consultations de DT et de DT-DICT conjointes en 2021 par rapport à 2020 et une baisse du taux de dommage. Un nouvel indicateur a en outre été créé : le taux de DS/100 km de réseau (cf. extrait du tableau de bord des exploitants S1 2021 de l'observatoire National, ci-dessous).

# Indicateurs exploitants 1<sup>er</sup> semestre 2021

## Historique par Observatoire Régional

Sources : Orange, Enedis, GRDF, RTE, GRT GAZ, TEREGA

(Absence de données RATU de la part d'Orange, car exploitant d'ouvrages non sensibles pour la sécurité des personnes)

Taux de dommages souterrains (DS) = (dommages souterrains /  $\Sigma$  (RDICT, RDC, RTU

Observatoires régionaux	2018		2019		2020		S1 2021			Taux DS / 100 km réseau
	DC DICT ATU	Taux DS	DC DICT ATU	Taux DS	DC DICT ATU	Taux DS	DC DICT ATU	DS	Taux DS	
Alsace	56 197	0,47%	68 425	0,35%	65 131	0,30%	38 467	94	0,24%	0,25
Aquitaine	312 655	0,30%	302 205	0,30%	315 148	0,26%	192 206	469	0,24%	0,39
Auvergne	103 871	0,42%	108 585	0,38%	114 918	0,39%	71 380	224	0,31%	0,38
Bourgogne	110 064	0,32%	115 084	0,31%	118 132	0,24%	72 950	157	0,22%	0,22
Bretagne	221 644	0,32%	236 315	0,30%	249 563	0,26%	156 963	304	0,19%	0,25
Centre	168 242	0,43%	172 953	0,45%	178 786	0,36%	102 076	405	0,40%	0,38
Champagne Ardennes	87 270	0,34%	94 213	0,45%	96 669	0,37%	56 886	184	0,32%	0,31
Franche Comté	71 480	0,37%	65 182	0,27%	67 601	0,25%	41 321	90	0,22%	0,29
Ile de France	575 191	0,27%	618 375	0,30%	588 163	0,22%	332 193	687	0,21%	0,42
Languedoc Roussillon	183 233	0,37%	201 963	0,42%	201 999	0,28%	115 752	278	0,24%	0,35
Limousin	56 142	0,33%	55 605	0,31%	62 744	0,36%	35 628	109	0,31%	0,30
Lorraine	141 749	0,34%	148 828	0,32%	149 091	0,32%	88 218	218	0,25%	0,34
Midi Pyrénées	190 758	0,46%	213 198	0,43%	217 853	0,37%	126 416	467	0,37%	0,44
Nord Pas de Calais	284 380	0,26%	299 651	0,28%	283 635	0,23%	168 678	390	0,23%	0,41
Normandie	225 190	0,36%	234 603	0,31%	234 873	0,23%	144 366	358	0,25%	0,31
Pays de Loire	271 051	0,20%	288 154	0,24%	307 508	0,19%	189 783	304	0,16%	0,25
Picardie	127 251	0,26%	123 327	0,27%	118 342	0,23%	65 278	149	0,23%	0,24
Poitou Charentes	90 832	0,54%	117 557	0,40%	120 400	0,32%	77 378	264	0,34%	0,40
Provence Alpes Côte d'Azur	281 709	0,44%	283 278	0,40%	280 928	0,29%	164 720	489	0,30%	0,45
Rhône Alpes	407 481	0,27%	434 268	0,28%	440 658	0,19%	261 812	415	0,16%	0,30
<b>Total général</b>	<b>3 966 390</b>	<b>0,33%</b>	<b>4 181 769</b>	<b>0,33%</b>	<b>4 212 142</b>	<b>0,26%</b>	<b>2 502 471</b>	<b>6 055</b>	<b>0,24%</b>	<b>0,34</b>

En ce qui concerne les indicateurs issus du Ministère de la transition écologique, il est précisé qu'à l'issue du premier confinement du printemps 2020, le nombre d'inspections a considérablement augmenté, en raison de la reprise des travaux et des risques d'endommagements qui en découlait. Cela explique que le nombre d'inspections ait diminué entre le premier semestre 2020 et le premier semestre 2021 malgré l'arrêt des travaux pendant deux mois en 2020.

Au premier semestre 2021, les 154 inspections réalisées ont donné lieu à 77 sanctions proposées (13 pour les responsables de projet, 2 pour les exploitants, 62 pour les exécutants de travaux), contre 89 à la même période en 2020 (18 pour les responsables de travaux, 2 pour les exploitants et 69 pour les exécutants). Le taux de sanction par nombre d'inspection a donc augmenté au premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020, passant de 25% à 50%. Le nombre de courriers reçus est passé quant à lui de 1038 au premier semestre 2020 (157 pour les responsables de projet, 25 pour les exploitants et 856 pour les exécutants des travaux), à 577 au premier semestre 2021 (95 pour les responsables de projets, 60 pour les exploitants et 422 pour les exécutants). Il est précisé que ces courriers peuvent en outre donner lieu à de nouvelles sanctions en cours.

Tableau de conformité des marchés à la réglementation « Construire sans détruire » :

Le Groupe DT-DICT de la FNTF propose un tableau qui permet de collecter et de noter la conformité des marchés, ainsi que celle des clauses techniques et financières inscrites dans le DQE ou le DPGF. Les utilisateurs du tableau sont invités à noter de 0 à 4 la prise en compte d'éléments comme le marquage-piquetage ou la protection des réseaux. Ce tableau a vocation à être rempli par les entreprises de travaux ainsi que par les maîtres d'œuvre, ainsi que par les maîtres d'œuvres qui peuvent s'auto-évaluer.

L'Observatoire émet des propositions d'amélioration de ce document. Il n'est toutefois pas souhaitable de reprendre le détail des 5 à 8 clauses de chaque marché car ce document doit permettre de réaliser des statistiques au niveau national. Il est donc nécessaire que toutes les régions disposent du même tableau avec les mêmes colonnes.

Dans la colonne « Marchés privés », il est suggéré d'ajouter une quatrième colonne « Exploitants de réseaux », aux côtés des trois colonnes préexistantes (Promoteurs ; Industriels ; Syndicats d'économie mixte). D'autres propositions de modifications font l'objet d'échanges entre les membres, qui sont invités à faire remonter

l'ensemble de leurs retours au président, qui pourra les consolider et les transmettre à l'Observatoire national DT-DICT.

### Mémo FNTP « Réglementation des travaux à proximité des réseaux »

Ce mémo rappelle de façon claire les règles qui s'appliquent aux maîtres d'ouvrages, aux exploitants de réseaux et aux entreprises de travaux en cas de travaux à proximité de réseaux.

La déclaration de travaux est adressée par le maître d'ouvrage, après consultation du guichet unique (GU), à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par les travaux, afin d'identifier les réseaux (et leurs exploitants) localisés dans la zone d'emprise des travaux et de connaître les recommandations techniques. La construction du projet prend en compte les retours des DT. La déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) est adressée, sur la base de la DT et après consultation du GU, par l'exécutant des travaux à chaque exploitant de réseau concerné par l'emprise du futur chantier, afin de recueillir la localisation précise des réseaux au regard de celle des travaux.

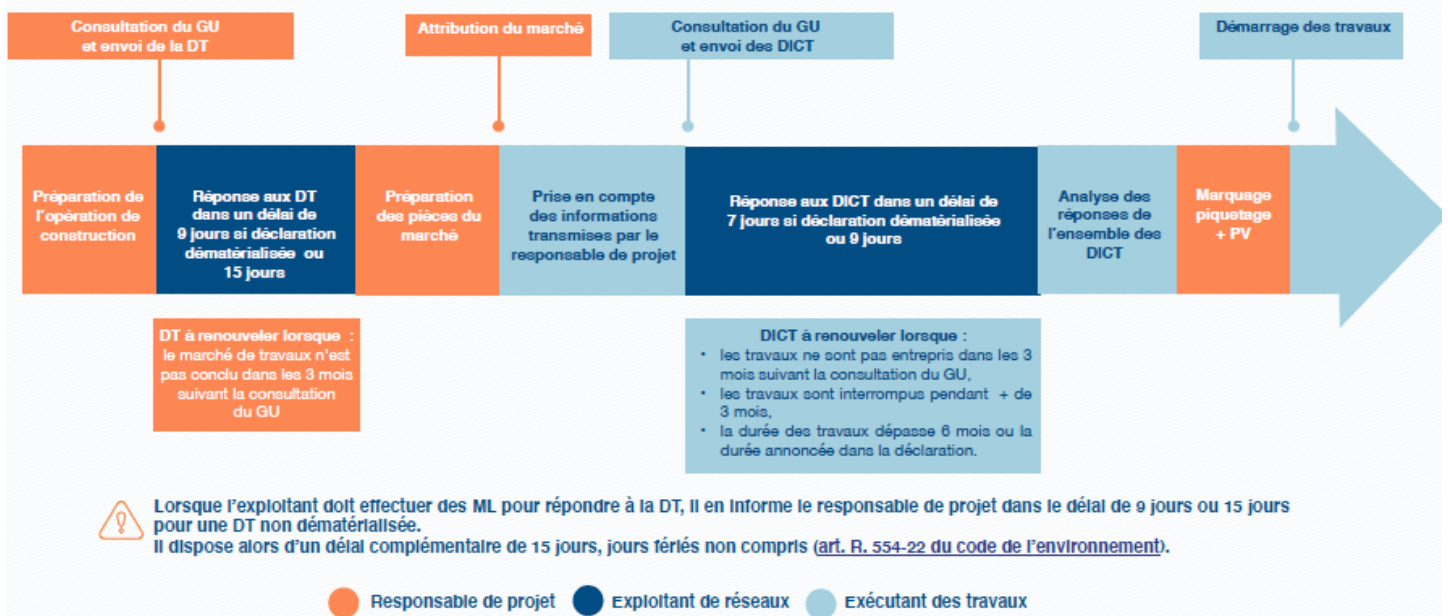
Les articles 1 et 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifiés disposent qu'il existe trois classes de précision cartographique :

- **Classe A** : incertitude maximale de localisation inférieure ou égale à 40cm (pour les réseaux rigides) ou inférieure ou égale à 50 cm (pour les réseaux flexibles).
- **Classe B** : incertitude maximale de localisation supérieure à celle de la classe A et n'excédant pas 1,5m (ou 1m si branchement).
- **Classe C** : incertitude maximale de localisation supérieure à la classe B.

Pour tout réseau posé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Classe A est obligatoire. Dans l'hypothèse où le plan serait non conforme en réponse à une DT, l'exploitant de réseaux serait tenu d'engager une démarche en vue d'améliorer cette précision.

Pour les réseaux antérieurs au premier juillet 2012, la Classe A est obligatoire suivant un échéancier (2020 à 2026 pour les réseaux sensibles ; 2026 à 2032 pour les réseaux non sensibles), bien que des exemptions soient prévues dans certaines conditions.

Enfin, le schéma suivant rappelle de manière synthétique le rôle de chaque partie :



## TOUR DE TABLE DES EXPLOITANTS ET BILAN DES INCIDENTS DU DEUXIEME TRIMESTRE 2021

### ■ Activité Ile-de-France - PROTYS :

Au cours des 10 premiers mois de l'année, les statistiques générales au niveau régional font apparaître une différence majeure avec le niveau national : par rapport à la même période en 2020, nous constatons une augmentation plus lente du nombre de déclarations en région Ile-de-France qu'au niveau national, avec un net recul du nombre de DC à partir de l'été.

Les statistiques mensuelles au global témoignent d'une baisse de l'activité à partir de l'été, avec de fortes disparités selon les mois et les départements. Ainsi, si la tendance est baissière depuis le mois de juin, le mois le plus baissier a été le mois de juillet (-15%), alors que les mois de septembre et d'octobre font apparaître une baisse de -3%. En cumul à fin octobre 2021, l'activité est en hausse de +8%. En ce qui concerne les territoires, les disparités observées sur les 10 premiers mois de l'année font apparaître un accroissement de l'activité plus fort à Paris et dans les départements de la petite couronne (+10% à +11%), tandis que l'Essonne, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne sont les départements dans lesquels la croissance est la moins importante (5% à 7%).

#### ■ GRDF :

L'analyse de l'évolution en année mobile fait estimer à 523 le nombre de dommages prévisionnels à novembre 2021, ce qui est satisfaisant. Dans le même temps, nous constatons une baisse des DICT. A fin octobre 2021, le nombre de DO est de 464, ce qui représente une baisse de -6,6% par rapport à la trajectoire prévue pour 2021. En comparaison à la même période en 2019, le nombre de DICT à fin octobre 2021 est en baisse de -4,4%. Le taux de DO pour 100 DICT en année mobile est de 0,349 à fin octobre 2021 (contre 0,42 en 2019 et 0,32 en 2020). Le taux prévisionnel pour novembre 2021 est de 0,346.

A la fin octobre 2021, le nombre de DO est toujours inférieur à la trajectoire prévue pour 2021. Il apparaît en outre que la région Ile-de-France présente des résultats moins bas que le niveau national.

En ce qui concerne le suivi des endommagements sur les communes de la région Ile-de-France, apparaît une légère dégradation au mois d'octobre 2021, sauf sur les territoires utilisant le dispositif « Balises de sécurité 2018-2024 ». En outre, une rencontre avec les communes a été organisée le 18 novembre 2021 par le SIGEIF. Elle a regroupé environ 50 participants issus de 30 communes / EPCI. Cette rencontre a permis notamment à PROTYS de présenter la réglementation. Différentes thématiques ont en outre fait l'objet de présentations : les IC (mairie de Versailles), les clauses techniques (mairie de Drancy) ou encore les visites de chantier, la vigilance et les AIPR.

#### ■ Enedis

A la fin du mois d'octobre 2021, le nombre de DO est de 716, ce qui représente une hausse de 12,9% par rapport à la même période en 2020. Le taux de DO est également en hausse (0,48, contre 0,46 en 2020 et 2019, soit +3,3%). Si le taux augmente davantage dans l'Ouest de la région (0,53), sur l'ensemble de la région, la fin d'année s'annonce moins bonne que prévue.

Le département le plus fortement impacté est la Seine-Saint-Denis, avec 126 dommages, mais il apparaît que le Val-de-Marne est le département qui présente la plus forte augmentation du nombre de dommages, avec +54%.

En année glissante, on compte 789 endommagements annuels (taux de dommages pour 100 DICT de 0,44), ce qui correspond à une baisse, conforme à la baisse du nombre de DICT.

Les dommages aériens, qui sont également les plus dangereux pour les personnes, représentent 11% des dommages.

#### ■ Orange :

En 2021, le nombre de déclarations a connu une augmentation de +8%. Cette année, nous décomptons 164 dommages liés aux travaux à proximité des réseaux, alors qu'on en décomptait 130 en 2020 sur la même période. Depuis 2020, la Seine-et-Marne est le département le plus concerné par ces coupures. Une présentation est faite d'un DO sur la commune de Rosny-sous-Bois.

#### ■ Trapil :

Trapil n'est pas concernée par les dommages au regard de son activité, mais comptabilise le nombre de chantiers non déclarés découverts. Ces derniers sont en augmentation sur l'année 2021 de janvier à fin octobre, par rapport à la même période en 2020 (+14%).

Sur l'ensemble de la période (janvier-octobre 2021), près de 5000 DT, DICT et DC ont été traitées pour le réseau LHP, ce qui correspond à une baisse de -8,3% par rapport à la même période en 2020. En revanche, le nombre de DT, DICT et DC concernées est en légère augmentation (+1,7%) en 2021 par rapport à 2020. Sur cette même période, le nombre de chantiers ouverts est en hausse de +14% en 2021 par rapport à 2020.



Le groupe communication travaille à l'organisation de la Matinale de l'Observatoire, dont la date a été fixée au 10 février 2022. Le programme provisoire est le suivant :

8h30-9h : accueil et petit déjeuner – présentation de la Rue du marquage.

9h-9h10 : discours d'ouverture de José RAMOS (Président de la FRTP IDF) et de Philippe HERITIER (Président de l'Observatoire DT-DICT IDF).

9h10-9h30 : bilan des incidents et REX 2021 (Tamara LEYLAVERGNE, Christophe CHAILLEY, Yacine CHOUABIA, Nathalie DEVIENNE, Rodrigue ROCH).

9h30-9h40 : intervention de la DRIEAT (Vincent PIERRON), au sujet des sanctions de la réglementation de la maîtrise d'ouvrage (publique et privée).

9h40-9h45 : QUIZZ.

9h45-9h55 : regards croisés sur les causes profondes de dommages : Eric LESAGE et Philippe HERITIER.

9h55-10h : QUIZZ.

10h00-11h00 : table-ronde et échanges de bonnes pratiques entre parties prenantes (hors exploitants).

11h00-11h05 : QUIZZ

11h05-11h15 : discours de clôture (un grand témoin et Philippe HERITIER).

## GROUPE DE TRAVAIL RÉSEAUX INCONNUS

Le groupe de travail relatif aux réseaux inconnus s'est réuni deux fois et prévoit de se réunir une nouvelle fois au mois de janvier 2022. Il travaille à la réalisation d'un logigramme visant à partager des bonnes pratiques en cas de découverte de réseau inconnu, à l'occasion des travaux ou en phase projet.

## SEMAINES REGIONALES DE LA PREVENTION – RETOUR SUR LE WEBINAIRE

Le webinaire qui s'est tenu le 26 octobre 2021 a réuni 75 participants en ligne pour 120 inscrits. Il a donné lieu à plus d'une quarantaine de demandes de visionnage en replay, en particulier émanant d'entreprises de travaux. Les retours ont été très positifs à l'issue de l'enquête de satisfaction.

Parce que ces semaines régionales de la prévention ont mis en lumière la nécessité de renforcer les items de marquage et de formaliser un compte-rendu. Le document présenté aux membres de l'Observatoire a vocation à servir d'interface entre l'entreprise de travaux et le responsable du projet. Il permet en outre d'impliquer la maîtrise d'ouvrage.

Ce document présente une partie consacrée à l'analyse des risques, qui n'est pas obligatoire, mais qui répond à un besoin identifié en matière de prévention des endommagements de réseaux.

## AIPR

La plateforme relative à l'AIPR est actuellement à l'état de test jusqu'au 11 février 2022. Jusqu'au 31 décembre, les questions du QCM sont choisies parmi une liste de 178 questions. Cette liste sera augmentée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, de telle sorte que les questions du QCM seront choisies dans une liste de 250 questions. Parmi ces 250 questions, 103 ont fait l'objet de précisions, notamment pour prendre en compte le risque électricité. La Fédération nationale des travaux publics travaille en outre à la création d'une passerelle entre le test AIPR et l'habilitation électrique.

Dès le mois de février 2022, toute personne reçue au test de l'AIPR recevra la partie théorique de l'habilitation BFHF, mais devra encore passer un examen pratique. A partir du mois de février 2023, une double autorisation sera requise pour intervenir à proximité d'un réseau (y compris pour un conducteur d'engin).

A l'occasion du renouvellement de l'AIPR, l'entreprise pourra choisir d'associer ou non les deux autorisations. Depuis le mois de novembre, les candidats peuvent s'entraîner à passer ce test, sur le site du Guichet unique.

Prochaine réunion de l'Observatoire :  
**Judi 17 mars 2022 à 9h30**